



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 90635

Texte de la question

M. Michel Heinrich attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la question des conditions de travail des aides à domicile pour les personnes âgées et handicapées. Depuis la loi Borloo, l'action des pouvoirs publics en direction des services à la personne a l'ambition de développer une nouvelle activité économique qui connaît aujourd'hui des difficultés structurelles et conjoncturelles, notamment parce que la majorité de ces emplois sont peu qualifiés et donc plus durement éprouvés. En effet, les conditions de travail sont de plus en plus difficiles compte tenu des durées de plages imposées, de l'isolement du salarié, des rapports souvent difficiles avec les personnes ou avec la famille. De plus, ces difficultés ne sont compensées ni par la rémunération, ni par une éventuelle évolution de carrière. Enfin, les tarifs octroyés par les conseils généraux dans le cadre de l'APA ne permettent pas toujours de délivrer des prestations de qualité. Pour ces raisons, et dans un contexte où la dépendance se développe, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour favoriser cette activité sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90635

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11042

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)